

Ubuesque procès du RN, alors que partout en France on subventionne associations et journalistes anti-RN

écrit par Maxime | 9 novembre 2024



Marine Le Pen est apparue très soucieuse au tribunal judiciaire de Paris ce mardi 5 novembre. Photo ©



Marine Le Pen est apparue très soucieuse au tribunal judiciaire de Paris ce mardi 5 novembre. Photo ©

L'élection de Trump lui permettrait de s'auto-amnistier et de faire cesser les poursuites dirigées contre lui afin de l'entraver dans la course au pouvoir...

Pas de bol pour les juges démocrates, Trump a quand même gagné.

On a plus ou moins la même chose à la maison avec l'acharnement judiciaire contre Marine et le RN autour de la question des assistants parlementaires.

Nul parti, nulle force politique ne peut accéder au pouvoir sans le soutien d'une base et d'un appareil politique qui le portent...

Que ceux qui, de plus, ont eu le courage de s'exposer au RN, de devenir des cadres du mouvement, ce qui leur vaut à coup sûr l'ostracisme et la haine d'une bonne partie de la population, aient pu recevoir des avantages financiers les en indemnisant quelque peu, à supposer que ce soit avéré, serait-il vraiment criminel ?

On ne parle pas de détournements colossaux mais d'employer, de verser un salaire moyen à quelques personnes...

Est-ce que c'est susceptible d'avoir une commune mesure avec les millions, les milliards, que coûtent aux quatre coins du pays des associations gauchistes payées avec tel ou tel budget public (notamment des budgets municipaux) ?

Les salariés de certaines au moins de ces associations sont eux aussi des salariés politiques, qui répandent la bonne parole bien-pensante de gauche à travers le tissu social, qui pervertissent la pensée des citoyens même.

Quand on voit la gabegie qui a lieu à de nombreux niveaux, à supposer que le RN ait donné un coup de pouce à telle ou telle personne qui s'investissait dans le mouvement en contrepartie de son travail, son industrie pour aider à porter ses idées, y a-t-il vraiment là matière à poursuite ?

N'oublions pas que les procureurs disposent en France de l'opportunité des poursuites et peuvent décider de ne pas poursuivre des faits qui, au regard d'une certaine interprétation de la loi, seraient susceptibles d'être délictueux.

D'ailleurs, la loi pénale est censée être d'interprétation stricte EN FAVEUR de l'accusé !

Ce qui signifie une interprétation souple permettant d'échapper à des poursuites et surtout à une condamnation dans le doute...

Qu'une personne active dans un certain milieu politique puisse être considérée de près ou de loin comme assistant la représentation de ce parti au Parlement ne me choque pas... la notion d'assistance est assez imprécise pour le permettre.

On ne parle pas ici de verser ou reverser de l'argent ou des avantages à des gens qui n'ont rien à voir avec le parti,

par exemple un vendeur de drogue fournissant un député LFI...

Même si certains détestent Marine le Pen, il faut reconnaître qu'elle mérite d'être soutenue dans cette épreuve. Je ferai juste remarquer que cette personne a passé sa vie à se faire cracher dessus et garde une très grande dignité. Son courage dans l'adversité impose le respect.

S'il y avait une enveloppe globale pour les assistants parlementaires européens, rien ne me choque dans le fait d'en avoir fait bénéficier des personnes assistant le parti politique, à supposer que ce soit le cas. Indirectement, ils auraient alors oeuvré à soutenir les parlementaires européens.

La plupart des articles évoquant ce procès sont, dans la presse, « réservés aux abonnés ». Un scandale dès lors que le RN est le premier parti de France et que c'est la démocratie qui est en jeu à travers ce procès ou simulacre de procès. Les médias subventionnés devraient permettre à chacun de pouvoir accéder à l'intégralité des informations concernant ce procès. Quand l'ARCOM passe son temps à gendarmier les médias les moins dociles à l'égard du pouvoir, bizarrement il n'y a aucun « gendarme » pour rappeler aux médias subventionnés que c'est l'argent public qui leur permet d'exister et de faire vivre très confortablement leurs journalistes. Tiens, eux aussi ne seraient-ils pas des « salariés politiques », d'ailleurs ?

https://www.lyonne.fr/paris-75000/actualites/j-ai-le-sentiment-que-nous-n-avons-pas-reussi-a-convaincre-marine-le-pen-en-plein-doute-au-proces-des-assistants-parlementaires-du-fn_14590929/

« J'ai le sentiment que nous n'avons pas réussi à convaincre » Marine Le Pen en plein doute au procès des assistants parlementaires du FN

Article réservé aux abonnés

Publié le 05/11/2024 à 22h58



Marine Le Pen est apparue très soucieuse au tribunal judiciaire de Paris ce mardi 5 novembre. Photo © Antoine Compigne

Le tribunal judiciaire de Paris s'est intéressé, ce mardi 5 novembre 2024, au supposé « système » qu'aurait mis en place le Front national pour embaucher des assistants au Parlement Européen qui travaillaient, en réalité, pour le parti. À la barre, Marine Le Pen a tenté de prouver le contraire, tout en partageant ses doutes sur sa capacité à convaincre le tribunal.

La sérénité a laissé place au doute. Au début du procès des assistants parlementaires du Front national, le 30 septembre 2024, Marine Le Pen se disait sereine. Un mois et demi plus tard, le doute a gagné la cheffe de file du RN. Elle devait s'expliquer, ce mardi 5 novembre 2024, sur le prétendu « système » qu'elle aurait coordonné pour rémunérer, sur des fonds européens, des assistants parlementaires qui travaillaient pour le parti.

https://www.lyonne.fr/paris-75000/actualites/j-ai-le-sentiment-que-nous-n-avons-pas-reussi-a-convaincre-marine-le-pen-en-plein-doute-au-proces-des-assistants-parlementaires-du-fn_14590929/

